



Succesion indivis huissier

Par **bemeuh49**, le **17/11/2010** à **13:55**

Bonjour, j ai ma grand mère et mais tante qui veule vendre la maison de ma grand mère mon grand père est décédée et ma grand mère est usufruitière il son 6 enfant don mon père qui est décédée j ai reçu un recommander ma sœur et mais 2 frère aussi pour nous dire que ma famille a saisi le tribunal aux fin de procéder a la vente judiciaire dudit bien car il faudrait notre accord pour la vente de la maison mais avant sa sa devez passer par notaire on a pas répondu car il nous on dit que on avait droit a rien et que la vente de la maison été pour payer la maison de retraite et payer ma tante qui a travailler pour mon grand père et elle nous laisse &(jour si non elle est vendu au enchère que se passe t il si on donne pas suite et si on donne notre accord va ton toucher la par de notre père voila en gros j attend votre réponse car on c est pas quoi faire

Par **mimi493**, le **17/11/2010** à **23:51**

Voyez un avocat, car vous ne vous exprimez pas assez bien pour pouvoir vous défendre seul. De toute façon, s'il y a procédure de partage judiciaire, vous en avez besoin.

Par **toto**, le **20/11/2010** à **22:37**

bonsoir,

si j'ai bien compris, l'argent de la vente de la maison servira
- à payer la maison de retraite de votre grand père,

- à payer la maison de retraite de votre grand mère
- et éventuellement donner une récompense à votre tante pour son dévouement;

comment pouvez vous être certain qu'il ne restera rien? si vous en êtes certain , et que vous n'avez rien reçu ni signé , vous devriez renoncer à l'héritage. Vous pouvez passer au Tribunal de Grande Instance où l'on vous donnera le formulaire à remplir et les pièces à joindre.

Sinon, le fait que vous ne fassiez rien n'effacera pas les dettes aux maisons de retraites que vous devrez payer. Si vous refusez la vente amiable de la maison, vous allez générer des frais d'actes judiciaire (huissier) à charge de la succession, ce qui augmentera les dettes . D'autre part, les notaires affirment qu'une maison vendue aux enchères se vend moins cher.

votre intérêt et donc d'accepter le principe de la vente amiable , sans pour autant être naïf. Je serais à votre place, je ferais estimer la maison par un agence immobilière ... et je contesterais la récompense de votre tante auprès du notaire.

PS / Faîtes rédiger vos courrier par un écrivain public